

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23148553

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

10 NOV. 2023

Le Greffier

N° d'entreprise : **0462 066 032**

Nom

(en entier) : **CAPMEUSE**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Square des Martyrs 1, 6000 Charleroi**

Objet de l'acte : PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 JUIN 2023

Présents: C. MARGRAFF , N. AJDAIN, I. ISSOUFOU, G. ROTOLO, E. VERCAEREN

Participent également à la réunion : N. GRUSZKA, A. DU JARDIN

Excusés avec procuration : D. FONTAINE, M. DEBEHOGNE

La Présidente, Catherine Margraff, ouvre la séance et remercie les administrateurs présents.

ORDRE DU JOUR :

1.Examen du Procès-verbal de la réunion du 02 juin 2022.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2.Examen du rapport à présenter à l'Assemblée Générale.

Le rapport d'activité est parcouru en séance. Il est approuvé à l'unanimité et sera présenté tel quel à l'Assemblée Générale.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

3.Aides exceptionnelles : examen des dossiers.

La liste des nouveaux dossiers ou ceux en cours depuis la dernière réunion du Conseil est remise aux administrateurs. Elle est approuvée à l'unanimité.

Les dossiers présentés sont en majorité des dossiers en continuité.

4.Rapport des associés-vérificateurs aux comptes.

Le rapport est lu et approuvé à l'unanimité.

5.Examen du bilan et de ses annexes, clôturés au 31/12/2022.

Les comptes annuels sont présentés, commentés et approuvés.

6.Examen du budget 2023.

Le budget est lu et approuvé à l'unanimité.

7.Nominations statutaires : **Président & Vice-Présidents**
 Administrateurs,
 Membres effectifs,
 Vérificateurs aux comptes
 Médecin contrôle.

Présidence & vice-présidence :

Monsieur Emmanuel VERCAEREN est élu Président jusque 2025.

Madame Nadia AJDAIN et Madame Catherine MARGRAFF sont élues comme Vice-présidentes jusque 2025.

**PROCES-VERBAL DE L ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
DU 27 JUIN 2023**

La séance est ouverte à 14 heures 00 sous la présidence de Madame Catherine Margraff qui appelle Nathalie Gruszka comme secrétaire, Messieurs Rotolo Gaetano et Rabeux Philippe sont désignés comme scrutateurs.

10 membres sont présents ou représentés, pouvant émettre 10 votes valables.

L'Assemblée ayant été régulièrement convoquée peut valablement délibérer.

**Présents: C. MARGRAFF , E. VERCAEREN, P. RABEUX, G. IASIELLO, G. ROTOLO,
I. MOHAMADOU**

Participent également à la réunion : N. GRUSZKA, A. DU JARDIN

Excusés avec procuration : D. FONTAINE, N. AJDAIN, M. DEBEHOGNE, F. LADURON

La Présidente, Catherine Margraff, ouvre la séance et remercie les administrateurs présents.

ORDRE DU JOUR :

1.Examen du Procès-verbal de la réunion du 23 juin 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2.Examen du rapport à présenter à l'Assemblée Générale.

Le rapport est lu et approuvé à l'unanimité.

3.Examen et approbation des aides exceptionnelles 2022.

Le rapport est lu et approuvé à l'unanimité.

4.Examen du rapport des associés-vérificateurs aux comptes.

Le rapport est lu et approuvé à l'unanimité.

5.Examen du bilan et de ses annexes, clôturés au 31/12/2022.

Le bilan et ses annexes sont présentés et approuvés à l'unanimité.

6.Examen du budget 2023.

Le budget est lu et approuvé à l'unanimité.

7.Nominations statutaires : **Président & Vice-Présidents,**
 Administrateurs,
 Membres effectifs,
 Vérificateurs aux comptes,
 Médecin contrôle.

8.Adaptation du ROI concernant les interventions des aides exceptionnelles

- **L'article 4 a été modifié et une nouvelle intervention forfaitaire de 313,25€ concernant tout accessoire ou cosmétique recommandé pendant les traitements liés à une maladie grave a été accordée.**
- **Conformément à l'article 12, les montants des interventions ont été indexés de 4,465% (8,14% en 2022 et 0,79% en 2021).**
- **Modification de l'article 7 concernant les forfaits accordés, ceux-ci ne sont plus limités à 50% et sont à présent octroyés par an.**
- **L'article 11 a été modifié, désormais, les interventions de CAPMEUSE sont limitées à 4.000€ par travailleur attributaire et par année civile.**

Présidence & vice-présidence :

Monsieur Emmanuel VERCAEREN est élu président jusqu'en 2025.

Mesdames Nadia AJDAIN et Catherine Margraff sont élues comme vice-présidentes jusqu'en 2023.



Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).